

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 16 • Numéro 6 • Le 27 mai 2025

Conseils avant de participer à un camp : quand les enfants doivent emporter des médicaments

Si votre enfant prend des médicaments, sa participation à un camp exige une planification supplémentaire pour lui garantir un séjour sûr et agréable.

L'ISMP Canada a appris qu'on avait administré à un enfant dans un camp un médicament destiné à une autre personne portant le même prénom, au lieu de son propre médicament.

Ces conseils peuvent vous aider, vous et votre enfant, à vous préparer pour le camp :

- aidez votre enfant à se familiariser avec ses médicaments (y compris leur apparence) à l'aide des [5 questions à poser à propos de mes médicaments](#).
- Renseignez-vous auprès des responsables sur les politiques et procédures du camp. Remplissez tous les formulaires nécessaires ou demandez au médecin traitant de votre enfant de le faire, s'il y a lieu.
- Préparez les médicaments de votre enfant :
 - assurez-vous que chaque médicament est étiqueté avec le prénom et le nom de votre enfant, le nom du médicament, la posologie et toute instruction particulière;
 - prévoyez une quantité suffisante de chaque médicament pour toute la durée du séjour; vous pouvez ajouter des médicaments pour quelques jours supplémentaires, au cas où votre enfant resterait plus longtemps que prévu;
 - demandez à votre pharmacien de préparer les médicaments sous forme de dosette. Cela en facilitera l'organisation;
 - fournissez une photo de votre enfant et vos coordonnées.
- Expliquez à votre enfant comment se procurer les médicaments d'urgence (p. ex., EpiPen, inhalateur) lorsqu'il est au camp.
- Encouragez votre enfant à poser toutes ses questions sur ses médicaments.



Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et [Patients pour la sécurité des patients du Canada](#).

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.